

**- COMMUNE DE JUPRELLE -**

**- AVIS DE PUBLICATION - DECISION DELIVRANCE -**

**Conformément aux dispositions de l'article D.29-22§2 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement**

**Objet : Permis d'environnement de Classe 1**

**Activité : Renouvellement du permis d'environnement et régularisation urbanistique**

**Lieu : Rue de l'Aéroport à 4460 GRACE-HOLLOGNE**

Le Collège communal porte à la connaissance du public dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement, qu'en date du **26 aout 2022**, Les Fonctionnaires Technique et Délégué ont délivré à

**s.a. Liege airport**

**Rue de l'Aéroport à 4460 GRACE-HOLLOGNE**

le permis unique dont objet pour une durée de 20 ans venant à échéance le **26 aout 2042**.

Toute personne intéressée est invitée à prendre connaissance de la décision, chaque jour ouvrable, du lundi de 13 à 16 heures ainsi que du mardi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures, à la maison communale - service Urbanisme - depuis le **01 septembre jusqu'au 20 septembre 2022**, soit durant une période de 20 jours.

Un droit de recours est ouvert à toute personne physique ou moral justifiant d'un intérêt auprès du Gouvernement, à l'adresse suivante : Ministère de la Région wallonne c/o Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Avenue Prince de Liège 15 à 5100 JAMBES. Sous peine d'irrecevabilité, le courrier est à envoyer moyennant le formulaire - annexe 11 de l'arrêté relatif à la procédure, signé, par recommandée à la poste avec accusé de réception dans un délai de 20 jours à dater du premier jour d'affichage du présent avis.

Le requérant doit joindre une preuve du versement du droit de dossier fixé à 25 €, au compte n° 091-2150214-44 du Ministère de la Région wallonne, Division de la Prévention et des Autorisations, conformément à l'article 177 du décret susvisé.

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée, sauf lorsqu'il est introduit par le fonctionnaire technique.

**Le Directeur général,  
F. LABRO,**

**Par le Collège :**



**La Bourgmestre,  
C. SERVAES,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Servaes', is written over the printed name of the Mayor.

